

Communiqué de presse de la CTP du 6 février 2018, 11h00

CarPostal Suisse SA a perçu des subventions trop élevées: les cantons sont eux aussi concernés

Selon le rapport de révision de l'Office fédéral des transports (OFT) publié aujourd'hui, depuis 2007 CarPostal Suisse SA enregistre des bénéfices trop élevés en transport par bus régional subventionné. En l'occurrence, pour la période de 2007 à 2015 l'excédent de subventions perçues se chiffrait à 78,3 MCHF. Tant la Confédération que les cantons sont concernés.

Ce mardi matin la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des transports publics (CTP) a été informée par l'OFT du fait que CarPostal Suisse SA réalisait depuis 2007 des bénéfices trop élevés en transport par bus indemnisé. Selon le rapport de révision de l'Office fédéral des transports CarPostal Suisse SA se serait ainsi vu allouer des subventions excessives – 78,3 MCHF entre 2007 et 2015. Dans l'état actuel des connaissances il faut s'attendre à ce que des indemnités trop élevées aient également été accordées pour la période de 2016 à 2018.

Sont concernés les commanditaires du transport régional de voyageurs (TRV), c'est-à-dire la Confédération et les cantons, qui subventionnent les transports publics pour la desserte régionale à hauteur de quelque 2 milliards par an. Sur ce montant CarPostal Suisse SA se voit allouer 340 MCHF pour l'exploitation de lignes de bus régionales commandées et les coûts non couverts y afférents. L'OFT veille à ce que l'utilisation des subventions allouées au transport régional de voyageurs (TRV) soit conforme à la loi. Sur la base du rapport de révision les opérations sont maintenant reconstruites de manière détaillée et des mesures sont convenues, notamment en ce qui concerne les règles de comptabilité. Selon les informations de l'OFT, CarPostal Suisse SA est d'accord pour reconnaître la nécessité de rembourser intégralement les subventions indûment perçues.

L'OFT a donné à la CTP l'assurance que les cantons seraient impliqués dans la reconstruction des opérations. Cela vaut à la fois pour les modalités du remboursement et pour les conclusions à en tirer pour l'avenir – il convient notamment d'examiner les adaptations juridiques qui s'imposent dans le cadre de la Réforme en cours du transport régional de voyageurs. Pour les cantons il se pose par ailleurs la question de savoir si CarPostal Suisse SA a appliqué les mêmes pratiques comptables en trafic local. Dans plus de la moitié des 26 cantons CarPostal exploite des lignes en trafic local commandées et subventionnées par les cantons et les communes. Les conseillères et conseillers d'Etat compétents en la matière s'attendent à ce que CarPostal Suisse SA prenne l'initiative de contacter les cantons à ce sujet et qu'une reconstruction sans faille aura lieu rapidement.

Renseignements:

- CdE Hans-Peter Wessels, président de la CTP, 061 267 91 80
- Christa Hostettler, secrétaire générale de la CTP, 031 320 16 91